



PERIODE D'INSCRIPTION ALSH ET DELAI DE REPONSE AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Faisant suite à vos retours concernant l'enquête de satisfaction, et ayant pris en considération vos remarques sur les modalités d'inscription, vous trouverez ci-après celles qui seront appliquées à partir de 2024 :

Les fiches de réservation seront en ligne le jeudi précédent le 1^{er} jour d'inscription

Attention : Vos demandes de réservation seront prises en compte le 1er jour d'inscription à partir de 9h.

Tout mail reçu avant 9h, ne sera pas considéré comme valable et ne pourra être traité qu'à partir de la 2^{ème} semaine d'inscription.

Les périodes d'ouverture d'inscriptions seront les suivantes :

Période pour mars/avril (mercredis et vacances) :

Inscriptions à partir du lundi 29 janvier

Période pour mai/juin (mercredis) :

Inscription à partir du lundi 25 mars

Séjours :

Pour les maternels/primaires : le 1^{er} jour des vacances de Pâques (lundi 15 avril)

Pour les ados : le 1^{er} jour après les vacances de Pâques (lundi 29 avril)

Période pour juillet/aout (vacances scolaires) :

Inscription à partir du lundi 27 mai

Période pour septembre/octobre (mercredis et vacances scolaires) :

Inscription à partir du lundi 29 juillet

Période pour novembre/décembre (mercredis et vacances scolaires) :

Inscription à partir du lundi 23 septembre

Les structures s'engagent à répondre au plus tard à la fin de la 2^{ème} semaine d'inscription. Toutes les familles ayant fait une demande seront informées de la place ou non pour leur(s) enfant(s).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Anne-Laure FAURE
Directrice des Services Enfance-Jeunesse

